

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MAI 2018

Le 31 mai 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Saint Léger dûtment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation : 3 mai 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert	FEILLEUX Christelle	

Absents : Messieurs LAIDET Michel, RULLIER Jean-Jacques.

Procurations : Monsieur LAIDET donne procuration à Monsieur TREBUCHET,

Monsieur RULLIER donne procuration à Monsieur BERTRAND Alain.

M. le Maire rappelle que certains élus avaient fait remarquer l'absence d'un élu, colistier de M. le Maire, il y a quelques années. Il s'étonne donc de l'absence répétée de M. LAIDET.

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2018 : 14 POUR.

M. le maire reprend les propos de Mme Gizolme sur la valorisation du compte de gestion : « Elle explique que la comptabilité de la commune est saine. Elle se situe au niveau des meilleures par strate de population.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont stables.

La pérennité des recettes est rassurante. Les ressources fiscales sont largement supérieures à la moyenne.

Elle souligne la bonne réalisation des prévisions de recettes qui sont toujours prudentes et qui procurent de l'excédent considérant les recettes réalisées qui sont supérieures. Elle encourage cette pratique et précise que cela démontre une bonne réflexion dans la réalisation du budget.

Capacité de remboursement de la dette : 9 mois, la moyenne se situe entre 6 et 7 années.

Quelques ratios sur des communes de même strate (semblables en nombre d'habitants), montant en € par habitant :

-Recettes de fonctionnement : moyenne communale : 874 , moyenne départementale : 869, moyenne régionale : 840.

-Dépenses de fonctionnement : moyenne communale : 582 , moyenne départementale : 647, moyenne régionale : 670.

-Capacité d'autofinancement : moyenne communale : 319 , moyenne départementale : 231, moyenne régionale:180.

Mme GIZOLME félicite la bonne gestion de la commune et les résultats de l'année 2017. »

M. le Maire rappelle que les lotissements seront excédentaires en fin d'opération.

Approbation de l'ordre du jour avec deux additifs : 14 POUR.

- Contrat de protection des données.
- Recensement 2019.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h12.

Enregistrement par dictaphone.

1. Délibérations à voter

1.1 Subventions aux associations

La commission des finances s'est réunie mercredi 23 mai. Pour l'année 2018, elle propose le versement des sommes suivantes aux associations :

Associations	Subventions accordées
- Les Amis des Chevaux Monsieur BONNEAU, Président de l'association Les Amis des Chevaux est absent du vote. (Sorti à 20h14, retour à 20h15) Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	400,00 €
- Les Cheveux d'Argent Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	200,00 €
- Les Amis de Léo Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	150,00 €
- Gymnastique Légéroise de Saint Léger, Les Libellules Madame METREAUD, Trésorière de l'association Gymnastique Légéroise est absente du vote. (Sorti à 20h18, retour à 20h19) Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	300,00 €
- Cigognes Légéroises Monsieur ROBIN, Trésorier des Cigognes Légéroises est absent du vote. (Sorti à 20h20, retour à 20h21) Vote des élus : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5	500.00 €
- ACCA de Saint-Léger Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	1 000,00 €
- Comité des fêtes + Commission des jeunes Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	600,00 € + 1 500,00 €
- Les Pêcheurs de la Seugne Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	150,00 €
- APEDA – Association française de Parents d'Enfants et d'Adultes en Difficulté d'Apprentissage du langage écrit et oral Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	100,00 €
- Solidarité Pontoise Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- AFSEP : Association Française des Sclérosés en Plaques Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- Les Restaurants du Cœur 17 Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- Clowns Z'Hôpitaux Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- La Ligue contre le cancer 17 Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- France Alzheimer 17 Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- Secours Catholique 17 Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- Association des Saint-Léger de France et d'Ailleurs Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30,00 €
- SPA de Saintes Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30.00 €
- Solidarité Pontoise Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	30.00 €
total	5 230 €

1.2 Avenant marché bâtiment technique

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de construction du bâtiment technique a débuté et la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2017 relative aux attributions des marchés pour les 10 lots.

M. le Maire explique qu'il sera peut-être nécessaire de conclure des avenants avec les entreprises compte tenu des observations des bureaux de contrôle et de l'avancement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer des avenants ainsi que tout document s'y rapportant pour leur exécution

concernant l'ensemble des lots du marché public pour la construction du bâtiment technique.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 Demande de subvention au Fonds Départemental de revitalisation des centres des petites communes pour la réhabilitation du square André Chauraud

M. le Maire propose aux élus de demander une subvention au Département dans le cadre du Fonds Départemental de revitalisation des centres des petites communes pour la réhabilitation du square André Chauraud.

M. DEFOULOUNOUX présente le projet.

M. le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 66 198.96 € HT. La commune a déjà sollicité l'Etat (DETR) à hauteur de 45%

Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 40% au département soit 26 480€.

La DETR sera certainement ramenée à 40% pour rester dans le cadre légal des 80% maximum de subvention.

Il restera à la charge de la commune 20 % de la dépense totale HT soit 13 238.96€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite l'aide du département au titre du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes pour l'année 2018 à hauteur de 40% de la dépense totale HT.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.4 Frais scolaires école Sainte-Marie

Mme METREAUD dit que la commune a reçu la facture des frais scolaires de l'école Ste Marie de PONS d'un montant de 4 080€ qui correspond à la période de janvier à juillet 2018 soit 60% de l'année scolaire pour 3 enfants en maternelle et 5 enfants à l'école primaire.

Frais par enfant en maternelle : 660 €

Frais par enfant en primaire : 420€.

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à payer ces frais s'élevant à 4 080 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.5 Convention Haute Saintonge Fleurie

M. le Maire explique que la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) propose de mettre à la disposition de la commune du personnel et des moyens techniques permettant d'intervenir dans le cadre du chantier d'insertion « La Haute Saintonge fleurie ». Celle-ci intervient pour des travaux de fleurissement et aménagement des espaces paysagers.

La convention de 2017 reste inchangée.

La base financière étant la suivante :

Coût horaire par agent : 4 Euros

La CDCHS établira une facture une fois le travail achevé au prorata des heures effectives à la réalisation du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les conditions de la convention
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5

1.6 Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Mme METREAUD informe l'assemblée que Soluris (Syndicat Informatique) propose d'établir avec les collectivités locales un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel suite à la mise en place à partir du 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui renforce la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel.

Soluris propose d'être le délégué mutualisé de la commune à la protection des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer ledit contrat.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.7 Recensement 2019

Madame METREAUD explique que le recensement des communes de moins de 10 000 habitants se réalise tous les cinq ans.

Le dernier recensement de la population été effectué en 2014.

L'Insee vient de nous transmettre les dates du prochain recensement, il aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Il convient donc de délibérer sur les opérations à mettre en place pour le recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- Créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2019 en application de l'article 3, 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. En cas de besoin, un second agent recenseur sera désigné par le Maire.

La rémunération sera établie comme suit :

- ✓ 1 € par bulletin individuel collecté,
- ✓ 0.80 € par feuille de logement collectée,
- ✓ 30 € pour la formation,
- ✓ 50 € de frais de transport pour la période de recensement

- Charge le Maire de désigner un coordinateur d'enquête pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

S'agissant d'un élu, il pourra bénéficier du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L.2123-18 du CGCT.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Compte-rendu des travaux

Abri des pèlerins : Canalisation d'eau va être refaite à Boissouchaud, ce sera l'opportunité de mettre en place un point d'eau à l'abri des pèlerins. M. le Maire pense que l'on peut ajouter des bancs.

Salle annexe : Accessibilité de la salle pratiquement terminée, reste le garde-corps. Voir pour acheter une table à langer et un chauffe-biberon. Prévision d'une signalisation pour les baie vitrée afin d'éviter tout accident. Voir pour faire une marche pour l'accès extérieur côté cuisine. Changement de 4 doubles-vitrages à la salle annexe.

Voirie : Prévoir une réunion de la commission de la voirie. PATA : Réalisation de la Rue du Château d'Eau, la Grand' Casse, Rue des Pêcheurs et la Rue des Pierrières. Le chemin Anier sera fait par la SOPOTP. Prochaines réalisations : Chemin de l'Aubépine, Impasse des Peupliers (voie lotissement les frênes), centre-bourg St Léger, abords de la Mairie, la Rue des Roses Trémières (voir l'évacuation d'eau), bordures sur l'Ossendière.

Enfouissement des réseaux : 94% des secteurs de la commune ont les réseaux dissimulés. Il reste la rue des Perdrix, les 3 Moulins. Prévoir un renforcement de l'éclairage public Rue des Iris et la mise en service de l'éclairage public au lotissement les Rives de la Seugne.

Bâtiment technique : Mme Raux, architecte, a demandé aux entreprises de finir le projet pour fin juin. Le plafond du vestiaire est commencé, le bardage est commencé, les huisseries sont posées, l'assainissement est réalisé, le raccordement d'eau est réalisé.

La Traverse du Peu-Le Mercier : La convention est signée 680 950 € avec le Département de la Charente-Maritime, comprenant les travaux et les études dont 30% à la charge de la commune pour les études.

Renouvellement des Conduites d'eau : Boissouchaud dernier trimestre 2018 et Rue des Iris en 2019.

Considérant les réalisations récentes de la voirie, la proposition du Syndicat des eaux pour le renouvellement de la canalisation d'eau Rue des Roses Trémières et Rue des Marguerites sera reportée ultérieurement.

4. Information diverses

Emploi / Stage :

- Théo PEREZ : Elève au lycée Emile Combes en 2nde Professionnelle GPPE. Stage en milieu professionnel du 28 mai au 15 juin 2018 à raison de 35h hebdomadaires orienté sur la propreté urbaine. Tuteur : Christophe GUICHETEAU.
- Isabelle NIOTOU : Contrat aidé 7h hebdomadaires prises en charge entièrement par le Département et la CDCHS et mise à la disposition de la commune. Pour des heures de ménage pour les salles et la mairie à partir du 01 juin 2018 pour une durée de 12 mois. Elle travaillera le mercredi matin et jeudi après-midi. Tutrice : Mélanie ARTHUS.

Tirage des jurés d'assises : Tirage effectué le 31 mai 2018 à la mairie de Pons. Une administrée de la commune a été tirée au sort.

Ramassage des ordures ménagères et tri sélectif au porte-à-porte : Monsieur DEFOULOUNOUX rappelle que le ramassage des ordures ménagères ne sera plus individuel à moyen terme. Il explique qu'une cinquantaine de conteneurs collectifs vont être mis en place sur la commune sur un peu plus d'une vingtaine d'emplacements. Un gros travail a été réalisé par l'agent technique, Christophe GUICHETEAU, afin de déterminer les nouveaux points de collecte. Il faut prendre en considération des contraintes environnementales, contraintes sur les moyens de collecte (passage du camion), distance des habitations réglementaires, nombre de conteneurs réglementaires et implantations sur le domaine public...

La Communauté Des Communes viendra sur place pour donner son avis sur le choix des emplacements avec la commune.

Bulletin municipal : Ebauche terminée, petites choses à améliorer concernant la mise en page. Nouvelle formule pour l'année prochaine avec une société locale, encarts publicitaires moins chers pour les sponsors.

Compteurs Linky : Une réunion publique de contestation a eu lieu à Pons, il s'avère malgré tout que la mise en place des compteurs ne pourra pas être évitée.

Eurochestries : Concert le samedi 04 août à 21h à l'église. Musiciens : Quintette à vent venant d'Espagne. Tarif : 5 € l'entrée.

Entretien centrale photovoltaïque : Le responsable est venu sur Saint-Léger, la centrale fonctionne bien, il faut faire attention à la végétation intérieure. La société ATEL va intervenir prochainement pour entretenir les abords. Rentabilité identique par rapport aux premiers jours de fonctionnement.

Logement de Lijardière : Réaménagement complet intérieur et extérieur et des dépendances à prévoir.

Véhicules : Il va être délivré à M. VERONEZI, une autorisation de conduite pour les véhicules communaux. Le Maire informe qu'il a utilisé le kangoo pour les services de la commune notamment pour aller sur les terrains où l'accès est compliqué.

Terrain : Secteur Boissouchaud, il va falloir s'informer avec concertation sur le devenir d'un bout de terrain non constructible. L'attention du Maire est attirée pour les manœuvres des véhicules.

Sono : Il faudrait voir pour nommer une personne pour s'occuper de la sono pendant les cérémonies commémoratives.

Courrier : Lecture de la lettre de M. FAVEAU Jean-Pierre pour remercier la municipalité pour la mise en place de la stèle en l'honneur des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Fin de séance : 22h30.

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.